

Parlement

Furieuse empoignade sur la propriété privée dans le futur quartier de la Praille

Un débat acharné sur la PPE oppose gauche et MCG à l'Entente et l'UDC. Le peuple votera sur le projet en juin prochain

Marc Bretton

Une odeur de poudre a flotté sur la séance du Grand Conseil consacré vendredi à l'avenir du quartier de la Praille-Acacias-Vernets (PAV). Au cours des deux heures d'un débat furieux, la majorité formée par la gauche et le MCG a repoussé onze demandes de renvoi en commission déposées par ses adversaires de droite. Le résultat final a été acquis par 50 voix contre 49.

Paradoxe, alors que le projet du Conseil d'Etat modifiait le projet PAV sur des points cruciaux, comme le nombre de logements à édifier et leur type, le débat a porté sur un point avant tout symbolique: la part de PPE «classiques» à prévoir sur le périmètre en mains publiques. Incroyable Genève où même lorsque tout le monde est d'accord pour limiter la pression sur la zone agricole et la zone villas

«Sommes-nous devenus si pauvres qu'il faille prévoir autant de logements sociaux?»

Christophe Aumeunier
Secrétaire général de la
Chambre genevoise immobilière

en construisant au PAV, on s'écharpe quand même.

La propriété en question

«Lancé en 2011, le PAV ne fonctionne pas, rappelle Caroline Marti (PS). La raison? Les plans financiers ne tournent pas.» Face à ces impasses, le Département de l'aménagement, dirigé par l'écologiste Antonio Hodgers, a négocié un nouvel accord avec les communes et les référendaires de 2009 (PS, Asloca et les syndicats), qui avaient contesté un premier projet. Le ratio initialement prévu d'un logement pour un emploi est passé à deux pour un, avec à la clé 1900 habitations supplémentaires; pour donner du grain à moudre aux constructeurs, les catégories

de logements à construire ont aussi été modifiées: la part de locatifs diminue et des logements en PPE, plus rentables, sont prévus. Mais pas n'importe quels PPE! La situation est la suivante: les terrains étant en mains publiques, les entreprises du PAV disposent de baux valables pour plusieurs décennies (droit de superficie). Elles ne sont donc pas propriétaires de leurs ter-

rains. La loi prévoit d'appliquer ce régime en droit de superficie pour les logements en PPE. «C'est un beau projet, mais c'est un projet socialiste», déplore le député UDC André Pfeffer. Son parti et le PDC, ardemment soutenus par le PLR et les députés de Genève en marche, proposent autre chose. Ils veulent ajouter une part de PPE «classiques», dits «en pleine propriété»

au mélange prévu. Cette proposition aurait diminué la part dévolue aux locatifs, mais «pour les jeunes familles, il est plus intéressant d'acquiescer des vraies PPE dans un périmètre en zone de développement où les prix sont contrôlés, assure Olivier Cerutti. Cela les inciterait à rester à Genève au lieu d'aller en France ou dans le canton de Vaud.» Christophe Aumeunier, PLR et secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière, ajoute: «Les Genevois veulent de la vraie PPE. Sommes-nous devenus si pauvres, demande-t-il, qu'il faille prévoir autant de logements sociaux?»

Mais Antonio Hodgers se montre inébranlable: «Changer la répartition prévue nécessiterait de passer à nouveau devant les conseils des communes concernées. Il faudrait alors lancer une nouvelle enquête publique. C'est un an de retard au moins.» Par ailleurs, le magistrat estime qu'on ne peut légalement pas construire des PPE en pleine propriété sur des terrains publics. Menace suprême: «Si vous modifiez l'accord trouvé, le département devra avancer. Il lancera les plans localisés de quartier sur les périmètres annexes de l'Étoile et des Acacias sur la base de l'ancien accord qui prévoyait la construction de 66% de logements

sociaux, contre 62% avec le nouvel accord et sans aucune PPE.»

Mano a mano

Si la tension fut aussi vive, c'est que la majorité ne tenait qu'à une voix. Pendant tout le débat, la droite légèrement minoritaire a donc battu le rappel de ses troupes, pourchassant au diable vauvert les malheureux Marc Falquet (UDC) et Philippe Morel (PLR) initialement absents. Impossible sur la droite de compter sur la députée indépendante, Christina Meissner. Bien que rattachée au PDC, elle avait fait savoir qu'elle ne mettrait pas en danger les améliorations annoncées dans le nouveau projet du PAV... Au fil des arrivées, néanmoins, le score de la droite est remonté sans jamais défaire la majorité.

Ce n'est qu'au débat suivant, sur la création d'une fondation pour gérer la mutation du secteur, qu'elle s'est effondrée. Suite à une mésentente, deux voix manquent à Ensemble à Gauche. La fondation PAV est refusée. Le Conseil d'Etat va devoir trouver un plan B pour gérer ce qui est probablement le plus important projet de mutation urbaine d'Europe. Quant au peuple, il sera appelé en juin à se prononcer sur les évolutions du jour.

Non à l'huile de palme

● Une résolution a été acceptée à l'unanimité au Grand Conseil. Déposée par la députée PDC Christina Meissner, elle demande à l'Assemblée fédérale d'exclure l'huile de palme des discussions en cours pour la conclusion d'un accord de libre-échange entre la Suisse, la Malaisie et l'Indonésie. L'élue dénonce les aspects environnementaux, sociaux et sanitaires de cette culture en Asie. Elle souligne aussi la concurrence que l'augmentation de l'importation d'huile de palme ferait à l'agriculture suisse et notamment aux producteurs de colza. En soutenant massivement

ce texte, Genève s'est joint aux cantons de Thurgovie, Berne, Fribourg, Vaud et du Jura qui ont déjà tenté la même démarche.

En fin de séance, les députés ont aussi accepté une résolution socialiste présentée par Nicole Valiquier demandant au Conseil d'Etat de déposer une demande de crédit pour construire suffisamment de WC à proximité de la future plage des Eaux-Vives... Ils ont également validé une motion UDC remaniée présentée par Michel Baud en faveur de la construction d'un stand de tir, remplaçant celui de Bernex, voué à la destruction. **M.B.N**

PUBLICITÉ

Avec ces véhicules utilitaires, votre business accélère.

Profitez d'une prime sur stock attractive.

+	+	+	+
Renault TRAFIC	Renault MASTER	Renault KANGOO Express	Renault ALASKAN
Dès Fr. 15 300.-	Dès Fr. 16 200.-	Dès Fr. 10 900.-	Dès Fr. 22 700.-

Découvrez le **nouveau pick-up Alaskan** et bénéficiez en ce moment sur tous les véhicules utilitaires Renault d'une **remise flotte** jusqu'à 28%, d'une **prime business** jusqu'à Fr. 2 800.- et d'une **prime sur stock** jusqu'à Fr. 1 500.-. Le tout étant cumulable. Profitez-en maintenant chez votre partenaire Renault.

Offres réservées uniquement aux clients professionnels (flottes hors accord cadre ou accord volume) dans le réseau Renault participant en cas de signature du contrat et d'immatriculation entre le 01.02.2018 et le 31.03.2018. La prime sur stock est valable uniquement sur véhicules identifiés et est cumulable avec la prime business et la remise flottes. Exemples de calcul prix: Trafic Fourgon LH1 Access 2,7 t dCi 95, prix catalogue Fr. 25 300.-, moins 26% de remise flottes Fr. 6 500.-, moins prime business Fr. 2 000.-, moins prime sur stock Fr. 1 500.- = Fr. 15 300.-. Master Fourgon LH1 2,8 t 2,3 dCi 110, prix catalogue Fr. 28 400.-, moins 28% de remise flottes Fr. 7 900.-, moins prime business Fr. 2 800.-, moins prime sur stock Fr. 1 500.- = Fr. 16 200.-. Kangoo Express Medium Access ENERGY Tce 115, prix catalogue Fr. 18 200.-, moins 24% de remise flottes Fr. 4 300.-, moins prime business Fr. 1 500.-, moins prime sur stock Fr. 1 000.- = Fr. 11 400.-. Alaskan Business ENERGY dCi 160 4x4, prix catalogue Fr. 30 900.-, moins 17% de remise flottes Fr. 5 200.-, moins prime business Fr. 1 500.-, moins prime sur stock Fr. 1 500.- = Fr. 22 700.-. Remise flottes, prime business et prime sur stock non valables pour Kangoo Express Medium First. Kangoo Express Medium First ENERGY Tce 115, prix catalogue Fr. 10 900.-. Tous les prix mentionnés ne comprennent pas la TVA.

Renault recommande

www.renault.ch